

LA BAIGNADE

quelques conseils

Adoptons les bons réflexes :

- Choisissez les zones de baignade aménagées et surveillées (voir plan)
- Surveillez les enfants en permanence
- Entrez progressivement dans l'eau,
- Sécurisez les piscines privées

Se baigner en dehors des zones autorisées (Cours d'eau et plans d'eau) expose à de nombreux risques invisibles :

- Courant puissant,
- Eau froide,
- Profondeur variable,
- Obstacles immergés,
- Rochers,
- Pieux métalliques,
- Plantes aquatiques,
- Passage de bateaux et hélices

En cas de non-respect de l'interdiction préfectorale en date du 23 juin 2026, les forces de l'ordre peuvent verbaliser. (38 euros : code des transports, 150 euros : code pénal)

Face à une noyade (cours d'eau et plans d'eau)

Il est essentiel de ne pas se mettre soi-même en danger.

La priorité est d'alerter immédiatement les secours :

15 : SAMU

18 : Pompier

112 : Numéro d'urgence européen